

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03148 Numéro SIREN : 821 893 153 Nom ou dénomination : A.C.R Pro

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 7775

SAS A.C.R Pro
Société par Actions Simplifiée
SAS au capital de 5 000 €

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 26 AVR 2022
	Numéro : 17775

Siège social : 6 Chemin du Pavillon – 91510 LARDY

Siret : 821 893 153 00014 - APE 4322A

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Mars, à 18 heures, les actionnaires de la société A.C.R Pro, société par Actions Simplifiée se sont réunis en Assemblée

Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président suivant les mails envoyés en date du 01 Mars 2022.

Etaient présents :

Monsieur Romain LEVISTRE, demeurant au 6 Chemin du Pavillon 91510 LARDY

Propriétaire de, ci 300 actions

Monsieur Gilles VANIER, demeurant au 6 Rue Saint-Vincent 91630 GUIBEVILLE

Propriétaire de, ci 200 actions

Total des actions présentes 500 actions

Madame Elodie LEVISTRE préside la séance en sa qualité de Présidente.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur Monsieur VANIER directeur général, reçu par courrier en AR du 27 Février 2022 avec effet au 31 Mars 2022.
- Cession des parts de Monsieur VANIER gilles au profit de Madame LEVISTRE Elodie (présidente).

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu l'ordre du jour entérine la démission de Monsieur VANIER Gilles, directeur général, au 31 Mars 2022, sans remarque particulière. Les parts de la SAS ACR-PRO détenues par Monsieur VANIER seront cédées à Madame LEVISTRE Elodie (présidente) au prix d'achat initial en 2016, sans plus-values, 10€ la part X 200 parts soit de 2000€, qui est d'accord et les règle ce jour par chèque à Monsieur VANIER.

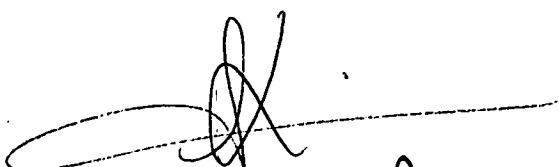
Il est proposé de ne pas remplacer Mr VANIER Gilles pour l'instant. La présidente se chargera de régulariser la partie administrative liée au TC d'EVRY et au SIE d'ETAMPES.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Etant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

Fait à Lardy

La Présidente



certifié conforme
à l'original.

Les associés

